RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

EXPERTISE FRANCE
GROUPE AFD

SEPTEMBRE 2023 POLICY BRIEF #3

LA SÛRETÉ PORTUAIRE, ATOUT MAJEUR POUR LE LIBAN

Une des thématiques prioritaires identifiées par les experts d'Expertise France dans le cadre de leur mission d'appui à la reconstruction du Port de Beyrouth est celle de la sûreté portuaire. En effet, il apparaît essentiel de doter le Port de Beyrouth d'une politique de sûreté portuaire répondant aux réglementations internationales dont le Liban est signataire. Une collaboration et une coordination plus étroite entre les différentes parties prenantes doivent permettre de jeter les bases d'un dispositif de sûreté rénové et opérationnel. De plus, une série d'actions de formation à la sûreté portuaire des cadres vise, in fine, à effectuer une analyse des risques sur le port de Beyrouth afin que ce dernier établisse un nouveau plan de sûreté portuaire, « pierre angulaire » de tout le dispositif.

Mise en œuvre dans le prolongement des attaques terroristes survenues aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001, la sûreté portuaire telle que prévue par le code ISPS **(International Ship and Port Facility Security Code)** vise, in fine, à dissuader, prévenir et limiter l'impact de tout acte illicite intentionnel qui pourrait être commis sur les navires ou sur les installations portuaires et, par extension, dans les ports.

A travers une démarche participative et bottom-up, l'objectif pour Expertise France est d'accompagner le Port de Beyrouth dans sa mise en conformité aux règles internationales. Une première mission de diagnostic en mars 2021, menée par un expert du Port du Havre, avait pour but de réaliser un état des lieux du respect des règles ISPS sur le Port de Beyrouth. Puis, en juillet 2021, une deuxième mission a permis de présenter aux différents acteurs sollicités et à leur hiérarchie, les constats identifiés et de leur proposer des actions à mettre en œuvre.

Expertise France a organisé en octobre 2021 pour quatre cadres libanais une visite d'étude des grands ports maritimes du Havre et de Marseille consacrée à la thématique de la sûreté portuaire. En parallèle, Expertise France a mis en place une action de coopération technique à partir de septembre 2021 avec la réalisation de plusieurs formations certifiantes à la sûreté portuaire proposées aux cadres du port et à l'ensemble des intervenants dans la sûreté portuaire (armée libanaise, sûreté générale, douanes). Ces formations ont été organisées en partenariat avec le Port du Havre et avec le concours d'un organisme de sûreté habilité (OSH) apte à certifier les formations.

Désormais, Expertise France se concentre sur le lancement d'une évaluation de sûreté portuaire, première étape nécessaire pour aboutir à la mise en conformité du Port de Beyrouth au code ISPS.

CONTEXTE

Dans le cadre de l'aide française en réponse à l'explosion du 4 août 2020 dans le port de Beyrouth, au Liban, la France s'est très rapidement mobilisée et a réuni une équipe d'experts. Les travaux portent sur l'identification des besoins de reconstruction du port et la proposition de solutions d'amélioration de son fonctionnement : gouvernance, douanes, digitalisation, sécurisation, aménagement, etc. C'est l'opérateur Expertise France qui en assure la bonne coordination.

"La sûreté portuaire doit devenir un atout majeur pour le Port de Beyrouth"

Avec Nico Vertongen et Michel Loriot

Nico Vertongen travaille pour Expertise France en tant qu'expert en gouvernance, sûreté et sécurité portuaire sur divers projets au Liban et en Afrique de l'Ouest notamment. Michel Loriot est agent de sûreté portuaire suppléant au sein du Grand Port Maritime du Havre. Tous deux appuient stratégiquement et techniquement les efforts d'Expertise France auprès du Port de Beyrouth.

Quelle est la différence entre la sécurité portuaire et la sûreté portuaire ?

Le lien entre la sûreté et la sécurité portuaire est étroit mais l'emploi de ces deux termes prête souvent à confusion, notamment lorsque l'on passe du français à l'anglais : la sûreté portuaire se traduit par port security, tandis que la sécurité portuaire devient port safety. Il est donc important de rappeler leur signification.

D'une part, la sûreté portuaire concerne la protection du port, de ses infrastructures et des personnes y travaillant face à tout type d'acte malveillant. Elle vise à protéger le port contre toute action intentionnelle nuisible menée par un individu, un groupe d'individus ou une organisation. Il s'agit donc d'évaluer les risques générés par les menaces auxquelles le port est confronté, notamment en comprenant plus précisément ce qui circule dans et autour du port. En général, ce sont des organismes indépendants habilités légalement qui réalisent ces évaluations, pour garantir le recul nécessaire lié au contexte dans lequel le port exerce son activité.

La sécurité portuaire, d'autre part, a pour objectif de prévenir les accidents. On essaie ici de prévenir les incidents et catastrophes qui ne découlent pas d'actes intentionnels. La sécurité portuaire se concentre par exemple sur l'étude des risques et mesures de protection liés à la circulation, la manutention ou encore le stockage des diverses marchandises. Il s'agit de mettre notamment l'accent sur le traitement des matières dangereuses de sorte à éviter la pollution, les incendies, ou encore les explosions.

En quoi la mise en conformité du Port de Beyrouth avec le code ISPS lui est-elle bénéfique ?

Le Port de Beyrouth est une infrastructure stratégique de l'économie du Liban par laquelle transite une majeure partie des importations et exportations du pays. Se conformer au code ISPS permet de garantir la sécurité des biens et des personnes et donc permettre au Port de Beyrouth de jouer efficacement ce rôle de point de passage clé. En outre, cette mise en conformité est utile en tant qu'atout commercial du Port et, in fine, de la politique commerciale du pays : un port conforme aux règles internationales est mieux perçu des lignes maritimes, importateurs et exportateurs qu'un port qui ne l'est pas. L'impact sur la clientèle est majeur : faire une escale dans un port non-conforme est risqué car les navires et la marchandise transportée peuvent être mis en quarantaine lors des escales suivantes, générant ainsi des coûts supplémentaires. Pour résumer, les enjeux de sûreté portuaire sont étroitement liés à des enjeux commerciaux. La confiance est un élément central des relations commerciales : un port qui assure la sécurité des marchandises et des personnes est considéré comme digne de confiance et est donc plus attractif.

Qu'est-ce qu'une évaluation de sûreté portuaire et quelle est son utilité pour le Port de Beyrouth ?

Une évaluation de sûreté portuaire est la première tâche qu'un port doit réaliser en vue de se conformer aux règles internationales. Son objectif est d'analyser les menaces et les risques auxquels le port peut être confronté (terrorisme, banditisme, intrusions, migration illégale…). Expertise France, avec l'appui d'un organisme de sûreté habilité, extérieur et indépendant du Port, réalise cette évaluation. La démarche adoptée est participative, puisqu'EF travaille conjointement avec le Port de Beyrouth et notamment les acteurs responsables de la sûreté (armée libanaise, sûreté générale, douanes). Cet exercice primordial devrait être achevé en novembre 2023. Une fois l'évaluation de sûreté portuaire finie, les autorités libanaises pourront se baser sur les résultats afin d'élaborer un nouveau plan de sûreté portuaire. C'est un document technique souverain qui impose des mesures concrètes pour faire face aux problèmes, risques et menaces identifiés par l'évaluation. Concrètement, si l'évaluation de sûreté portuaire indique par exemple que le port doit renforcer la surveillance des terminaux XY afin de dissuader les intrusions illégales, le plan de sûreté portuaire peut proposer de renforcer cette surveillance par l'installation de X caméras supplémentaires et par le déploiement de X personnels de surveillance travaillant 24/7.

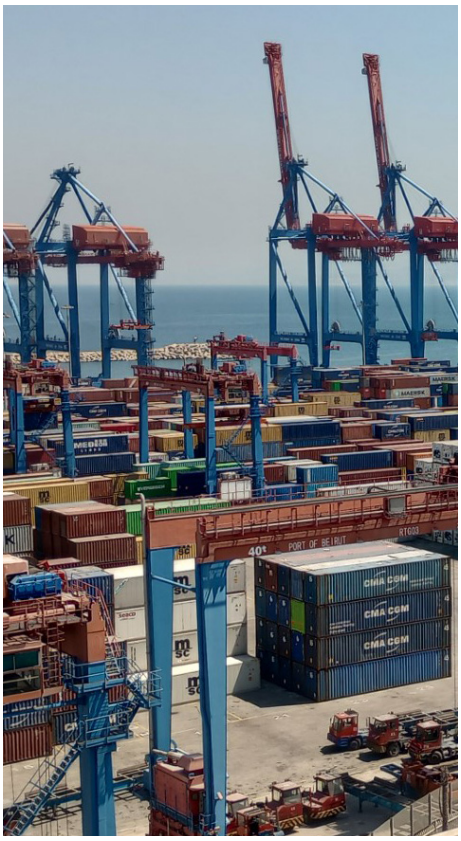

Date de publication : Septembre 2023. Crédits photo / Recto : Expertise France • Verso : Expertise France.

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET UN ÉCHANGE D'EXPÉRIENCE SUR MESURE

- **6 missions d'expertise et de conseil** du Grand Port Maritime du Havre à Beyrouth
- **1 voyage d'étude** auprès des grands ports maritimes du Havre et de Marseille
- **1 évaluation de sûreté** portuaire en cours de réalisation

UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- **3 formations certifiantes à la sûreté portuaire** réalisées par un organisme habilité
- **40 agents formés** du Port de Beyrouth, des forces armées libanaises, de la sûreté générale, des douanes formés

A PROPOS D'EXPERTISE FRANCE

Agence publique, Expertise France est l'acteur interministériel de la coopération technique internationale, filiale du groupe Agence française de développement (groupe AFD). Deuxième agence par sa taille en Europe, elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. Gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation… Elle intervient sur des domaines clés du développement et contribue aux côtés de ses partenaires à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD). Des savoir-faire en commun.

40, boulevard de Port-Royal – 75005 Paris
www.expertisefrance.fr

Date de publication : Septembre 2023. Crédits photo / Expertise France.